

[FR] MARS 2016 - PREMIÈRE ÉDITION



# EMAS et la norme ISO 14001 révisée

EMAS, performance – crédibilité – transparence.

#### CONTEXTE

Le 15 septembre 2015, la nouvelle norme ISO 14001 a officiellement été publiée. Depuis sa première version en 1996, elle a été révisée à deux reprises. Une innovation fondamentale de cette nouvelle révision est la «Structure de haut niveau» (SHN) qui sera mise en oeuvre dans toutes les normes du système de management de l'ISO. La SHN vise à faciliter l'intégration d'exigences tirées de différentes normes du système de management (par exemple: ISO 9001 relative au management de la qualité) dans un système de management intégré.

Deux raisons majeures ont conduit à la révision de la norme ISO 14001. Premièrement, elle a été adaptée à la Structure de haut niveau pour répondre aux normes ISO. Deuxièmement, la révision visait à étendre la norme en intégrant 21 sujets à améliorer. Son principal objectif consiste à renforcer l'intégration du système de management environnemental de l'organisation dans son activité de base, en modifiant le système pour le faire passer du niveau d'expert environnemental à celui de supérieur hiérarchique. Grâce à la révision de la norme, l'ISO souhaite apporter un ensemble d'exigences stables et communes pour au moins 10 ans.



#### 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2016

En collaboration avec les États membres, la CE rédige les annexes concernées

#### 2<sup>E</sup> TRIMESTRE 2016

Versions finales présentées aux États membres

#### 3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2016

Réaction des États membres et gestion de l'adaptation

#### 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2016 — 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2017

Processus d'adoption & publication

#### L'incidence sur l'EMAS

Depuis 2001, l'Annexe II du règlement EMAS a également intégré les exigences d'un système de management environnemental conformément à la norme ISO 14001. La Commission européenne envisage désormais d'intégrer la norme ISO 14001 révisée dans l'Annexe II. Actuellement, ses services collaborent étroitement avec les États membres afin de déterminer le besoin de modifier le règlement EMAS. Ils examineront les nouvelles exigences dérivées de la norme ISO 14001 révisée ainsi que d'éventuelles modifications à apporter aux Annexes du règlement EMAS. Ces annexes modifiées devraient être publiées début 2017. Le tableau exposé à la page suivante présente un aperçu des révisions pertinentes à l'EMAS. Suite à la publication de la modification, une période de transition est prévue, au cours de laquelle les organisations enregistrées EMAS auront le temps de s'adapter.



CHRONOLOGIE DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT EMAS

#### Révisions pertinentes pour l'EMAS

#### ISO 14001:2015

(Révisions en rouge)

- 4.1 Compréhension de l'organisation et de son contexte
- 4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées
- 4.3 Détermination du domaine d'application du système de management environnemental
- 4.4 Système de management environnemental
- 5.1 Leadership et engagement
- 5.2 Politique environnementale
- 5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisation
- 6.1.1 Actions à mettre en oeuvre face aux risques et opportunités
- 6.1.2 Aspects environnementaux
- 6.1.3 Obligations de conformité
- 6.1.4 Planification d'action
- 6.2 Objectifs environnementaux et planification des actions pour les atteindre
- 6.2.1 Objectifs environnementaux
- 6.2.2 Planification des actions pour atteindre les objectifs environnementaux
- 7.1 Ressources
- 7.2 Compétences
- 7.3 Sensibilisation
- 7.4 Communication
- 7.4.2 Communication interne
- 7.4.3 Communication externe
- 7.5 Informations documentées
- 7.5.2 Création et mise à jour
- 8.1 Planification et maîtrise opérationnelles
- 8.2 Préparation et réponse aux situations d'urgence
- 9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation
- 9.1.2 Évaluation de la conformité
- 9.2 Audit interne
- 9.2.2 Programme d'audit interne
- 9.3 Revue de direction
- 10 Amélioration
- 10.2 Non-conformité et actions correctives
- 10.3 Amélioration continue

#### **RÉVISIONS PERTINENTES POUR L'EMAS**

- 4.1 Compréhension de l'organisation et de son contexte
- 4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées
- 5.1 Leadership et engagement
- 6.1.1 Actions à mettre en oeuvre face aux risques et opportunités
- 6.1.2 Aspects environnementaux

r

La norme ISO 14001 révisée entraîne quelques adaptations formelles pour les organisations enregistrées EMAS

3

L'EMAS reste l'outil principal du management environnemental

02





↓ APERÇU DES PRINCIPALES
ADAPTATIONS PRÉVUES

### Quelles adaptations seront requises par les organisations enregistrées EMAS?

Comme l'Annexe II, la nouvelle norme ISO 14001 fera toujours partie de l'EMAS. Les organisations enregistrées EMAS ne devront apporter que quelques adaptations formelles à la suite de la révision de la norme ISO 14001 (voir tableau aux pages 3, 4 et 5). Les changements les plus importants concerneront l'examen environnemental, qui fera probablement l'objet d'une restructuration et dont le contenu sera élargi. Comme c'est également le cas actuellement, aucune des exigences de la norme ISO 14001:2015 n'ira au-delà des exigences de l'EMAS. Après l'intégration de la norme ISO 14001:2015 à l'Annexe II, l'EMAS conservera ses caractéristiques uniques:

- O Conformité légale démontrée
- O Engagement envers l'amélioration continue de la performance environnementale
- O Communication obligatoire avec le public
- O Participation des employés

#### Aperçu des principales adaptations prévues

Le tableau ci-dessous illustre les nouvelles exigences avancées dans la norme ISO 14001:2015 qui s'ajoutent aux exigences énoncées dans le règlement EMAS de 2009. Ces éléments seront probablement intégrés à l'EMAS en modifiant les Annexes (essentiellement les Annexes I et II). D'autres modifications sont toutefois possibles. Pour les utilisateurs, la version juridiquement contraignante du règlement EMAS est celle publiée le plus récemment au Journal officiel de l'Union européenne. Au cours de la période de transition qui suit l'adoption du nouveau règlement EMAS, alors que la version 2009 est toujours en vigueur, les vérificateurs environnementaux accepteront également la norme ISO 14001:2015 mise en oeuvre et la considèreront conforme aux exigences de l'Annexe II du règlement.

#### **NUEVO ELEMENTO DE LA ISO 14001**

### **4.1** Compréhension de l'organisation et de son contexte (Nouveau chapitre)

L'organisation doit déterminer les questions externes et internes pertinentes en relation avec ses objectifs et qui affectent sa capacité à atteindre les résultats attendus de son système de management environnemental. De telles questions doivent comprendre les conditions environnementales affectées par l'organisation ou susceptibles de l'affecter.

#### **AMPLIACIÓN DEL EMAS**

0

Dans une large mesure, ceci est déjà repris dans l'EMAS par le biais de l'examen environnemental, à l'exception de quelques éléments supplémentaires. Ces derniers comprennent notamment des questions internes et externes, qui peuvent être pertinentes en relation avec le contexte de l'organisation:

- → conditions environnementales [...], qui peuvent affecter l'objectif de l'organisation [...] telles que le climat, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la disponibilité des ressources naturelles et la biodiversité;
- → les circonstances culturelles, sociales, politiques, juridiques, réglementaires, financières, technologiques, économiques, naturelles et compétitives externes, qu'elles soient internationales, nationales, régionales ou locales;
- → les caractéristiques ou les conditions internes de l'organisation, telles que [...] l'orientation stratégique, la culture et les capacités.

vironnement 03

∷

↓ APERÇU DES PRINCIPALES ADAPTATIONS PRÉVUES

#### **NOUVEL ÉLÉMENT DE LA NORME ISO 14001**

### 4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées

(Nouveau chapitre)

L'organisation doit déterminer:

- → les parties intéressées pertinentes en relation avec le système de management environnemental;
- → les besoins et attentes pertinents (c.-à-d. les exigences) de ces parties intéressées;
- → quels besoins et attentes deviendront ses obligations de conformité

#### **EXTENSION DE L'EMAS**

#### 0

Extension de l'examen environnemental pour prendre en considération les attentes des parties intéressées et déterminer celles qui deviendront des obligations de conformité pour l'organisation.

#### 5.1 Leadership et engagement

(Nouveau chapitre)

La direction doit faire preuve de leadership et d'engagement conformément au système de management environnemental en:

 a) assumant ses responsabilités relatives à l'efficacité du système de management environnemental;

[...]

#### 0

En général, la responsabilité du système de management environnemental incombe à la direction de l'organisation. Elle détermine la manière dont les rôles et les responsabilités sont délégués.

Cette nouvelle version de la norme ISO 14001 comporte une plus grande implication de la hiérarchie de l'organisation par rapport à la version précédente.

### 6.1 Actions à mettre en oeuvre face aux risques et opportunités

(Nouveau chapitre)

[...]

En planifiant le système de management environnemental, l'organisation doit [...] déterminer les risques et opportunités liés:

- → aux aspects environnementaux (voir 6.1.2);
- → aux obligations de conformité (voir 6.1.3) et à d'autres questions et exigences, identifiées aux points 4.1 et 4.2 et qui doivent être abordées pour:
- → donner l'assurance que le système de management environnemental peut atteindre les résultats escomptés;

#### 0

L'organisation doit mettre en oeuvre et documenter la réflexion liée au risque au sein du système de management environnemental (SME). Cette démarche permettra d'atteindre les objectifs attendus du SME.

Les risques et les opportunités peuvent, entre autres, être liés aux obligations de conformité. Dans la nouvelle norme ISO 14001, ce lien s'applique non seulement aux obligations juridiquement requises de conformité, mais aussi aux autres exigences que l'organisation choisit de respecter. L'organisation doit déterminer les risques et opportunités liés à ses aspects environnementaux, à ses obligations de conformité et à d'autres questions identifiées à l'Annexe I et mentionnées aux points 4.1 et 4.2 ci-dessus. Ces risques et opportunités peuvent être intégrés dans l'analyse environnementale

nvironnement 04

∷

↓ APERÇU DES PRINCIPALES ADAPTATIONS PRÉVUES

#### **NOUVEL ÉLÉMENT DE LA NORME ISO 14001 EXTENSION DE L'EMAS** → prévenir, ou réduire, les effets indésirables, y compris la possibilité que des conditions environnementales externes affectent l'organisation; → assurer une amélioration continue. [...] L'organisation doit tenir des informations documentées de ses: → risques et opportunités qui doivent être abordés; [...] 0 6.1.2 Aspects environnementaux (Anciennement: 4.3.1) L'organisation doit mieux intégrer la dimension du cycle de vie lorsqu'elle détermine les aspects environnementaux et définit les processus et procédures liés à ses activités, produits et services. Certaines étapes pourraient être nécessaires, telles Dans le cadre défini du système de management environnemenque l'acquisition de matières premières, la conception, la tal, l'organisation doit déterminer les aspects environnementaux production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement de ses activités, produits et services qu'elle peut maîtriser, et en fin de vie et l'élimination finale, mais elles varieront en ceux qu'elle peut influencer, ainsi que les incidences environnefonction de l'activité de l'organisation. En outre, il faudrait mentales qui en découlent, du point de vue du cycle de vie. renforcer l'incidence positive pour l'environnement et la biodiversité lors de l'évaluation de l'importance des aspects [...] environnementaux. Cependant, aucune analyse du cycle de vie (ACV) ne doit être menée. Cette nouvelle exigence ne dépasse donc que légèrement celles du règlement EMAS.



SOURCE: DIN EN ISO 14001-2015: DEUTSCHES INSTITUT FÜR NORMUNG (DIN) - BEUTH VERLAG: WWW.BEUTH.DE/DE/NORM/DIN-EN-ISO-14001-2015/236721041

#### Impression

© Unión Europea, 2016 rédigé par Alexandra Skinner (Assistance EMAS - adelphi) et le Conseil consultatif allemand EMAS (UGA) et Sébastien Paquot (Commission européenne) La reproduction est autorisée à condition que la source soit mentionnée

#### Contact

Informations supplémentaires disponibles sur le site web de l'EMAS www.emas.eu ou via l'assistance EMAS à emashelpdesk@adelphi.de